

Circuit Départemental Jeunes

Annexe Règlement BCE 2025

1.4.1) Objet :

Cette « Annexe du Circuit Départemental Jeunes 2025 » précise toutes les conditions et décisions prises pour le bon déroulement de ce CDJ uniquement.

1.4.2) Autorisation & Organisation :

Ce Circuit Départemental Jeunes de Simple (CDJ) 2025 est autorisé par le Comité 05 et par la ligue PACA de badminton sous le numéro : en cours dans Poona avec le numéro de dossier Poona : **2404971**. Il est organisé, par délégation du Comité 05 de badminton, par le club : Badminton Club Embrunais.

1.4.3) Dates, Lieu & Salle :

Ce CDJ de Simple se disputera le dimanche 27 avril 2025 au Gymnase Municipal – Rue du Saule à Embrun (05200) dans 1 salle (7 terrains de double).

1.4.4) Calendrier d'inscription :

- J-8 : 19/04/2025 → Date limite des inscriptions ;
- J-6 : 21/04/2025 → Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH ;
- J-4 : 23/04/2025 → Envoi aux clubs des convocations.

1.4.5) Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est de 12€.

1.4.6) Conditions d'inscription :

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire à cette étape du CDJ.

Chaque participant inscrit à cette étape du CDJ doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article « forfaits » du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la Fédération).

Les joueurs, au nombre maximum de 70 (joueurs de simple ou paires de double), pourront s'inscrire pour 1 discipline dans 1 série (classement/CPPH) au maximum. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à l'issue des finales. Fin de cette étape du CDJ prévue le dimanche vers 18h00. Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort.

En fonction du nombre d'inscrits, les tableaux SH et SD minibad ainsi que les tableaux SH et SD poussin pourront être fusionnés.

Les matchs pour les minibad se joueront en 2 sets gagnants de 15 points, les matchs pour les autres catégories en 2 sets gagnants de 21 points.

Dans le cas d'une forte affluence, il sera privilégié le fonctionnement suivant (dans l'ordre) :

- faire jouer les plus jeunes joueurs (en fusionnant les catégories MiniBads et Poussins le cas échéant) ;
- limiter à 2 Tops par catégorie, avec un maximum de 8 joueurs/paires par Top
- proposer à partir des catégories Minimes / Cadets / Juniors de fusionner et/ou transformer le tableau de simple en tableau de double
- organiser des tableaux en élimination directe, avec reversement dans un tableau de consolante

1.4.7) Têtes de séries, Tirage au sort & Forfait :

Les têtes de séries voire les têtes de poules seront déterminées à partir du classement du CPPH de la Fédération, pour chaque série et discipline.

Le logiciel Badnet sera utilisé pour la confection des tableaux.

En cas de forfait, le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours, les pièces justificatives, à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA.

1.4.8) Echéancier :

Tous les joueurs seront convoqués 60 minutes avant l'heure prévue pour leur 1er match, 30 minutes pour les matchs du 1^{er} tour.

Les échéanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement de l'étape.

Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif.

1.4.9) Arbitrage :

Les matchs se joueront en auto-arbitrage (avec si possible des arbitres fédéraux ou faisant office).

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du CDJ, pour régler un conflit.

1.4.10) Juge-Arbitre & Gestionnaire d'Organisation :

Le JA principal sera : Florian HAY.

Le GEO sera : Ludivine BREUILLLOT.

1.4.11) Responsabilités des joueurs :

Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi [l'article 1.4.13](#) du présent règlement particulier).

1.4.12) Accès au Terrain :

Seuls auront accès au terrain, les joueurs participants à un match et appelés par la table de marque, devant disputer leur match, et 2 personnes au maximum pour un besoin de coaching avec une tenue correcte (y compris une paire de baskets à leurs pieds) pourront être assises sur les chaises prévues du côté de leur joueur.

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans permission.

1.4.13) Temps :

Les joueurs disposent de 3 minutes de temps de préparation pour se rendre sur l'un des 7 terrains désignés et débiter leur match : temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).

Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait".

Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

1.4.14) Volant officiel :

Le volant plume officiel est le : RSL n°1 vendu au prix de 28 € le tube de 12 volants.

1.4.15) Nombre de qualifiés par poule :

Voir la feuille « Nombre de poule et de qualifiés » affichée dans la salle le jour de cette étape du CDJ à côté de cette annexe.

1.4.16) Adoption de l'annexe:

Toute participation à cette étape CDJ implique l'adoption de la présente annexe dans la totalité de ses articles.